



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2019

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **DOUZE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures 00**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS, NOIROT, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BARBAUD, BERNARDIN, BERTOCCHI, DESMESMAY, DODIN, DURSUN, LINOZZI, MAURER, POUX, PRETOT, STIMPFLING, THOMAS, DUVERNOIS, GHAYOU, NICOLETTI, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
Mme NOWAK	Mme NAGEL-NICOLAS
M. KUTTLER	Mme DUVERNOIS
Mme PAGE	M. NICOLETTI

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Fabrice HUSSER, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme DEMESMAY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant l'ouverture de la séance, M. CANTO de la Société ENEDIS donne une information relative à l'installation des compteurs LINKY.

La séance a été ensuite déclarée ouverte.

Question 2019-15 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 8 mars 2019

Le compte rendu de la séance du 8 mars 2019 est adopté A L'UNANIMITE

Question 2019-16 – Administration – Maintien et extension à l'ensemble du territoire communautaire de la compétence « service de secours et de lutte contre l'incendie » : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Maire expose au conseil municipal :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-17-001 portant création d'une communauté d'agglomération par fusion entre la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, la communauté de communes des Trois Cantons, la communauté de commune des Balcons du Lomont et la communauté de communes du Pays de Pont de Roide et extension aux communes d'Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C 2017/48 du 30 mars 2017 approuvant la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C 2018/146 relative à l'harmonisation des compétences librement consenties ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en séance le 28 février 2019 ;

le 28 février 2019, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin d'évaluer le coût net des charges transférées résultant du maintien et de l'extension à l'ensemble du territoire communautaire de la compétence « service de secours et de lutte contre l'incendie (versement d'un contingentement au SDIS et participations aux casernes) ».

Conformément à l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il appartient aux conseils municipaux, par délibérations concordantes, d'approuver le rapport de la CLECT. Ces délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par Madame la Présidente de la CLECT.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- approuver le rapport de la CLECT du 28 février 2019,
- autoriser le Maire à signer les documents y afférents
- notifier la décision ainsi prise au Président de la Communauté d'Agglomération.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2019-17 – Bois – Encaissement des recettes des ventes de bois

Le Maire expose :

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020
CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le maire propose au Conseil municipal,

- de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

- d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2019-18 – Personnel – Tableau des emplois – modifications

Après avis favorable du Comité Technique du CDG 25 en date du 2 avril 2019, il est proposé au conseil municipal la modification des postes suivants : **à compter du 1^{er} mai 2019** :

SUPPRESSION DE POSTE	Nb heures Hebdomadaires
Ingénieur principal	35 h 00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 h 00

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

2019-19 – Finances – Travaux de construction d'un court de tennis couvert

Par délibération du 5 avril 2018, le conseil municipal s'était engagé à inscrire la totalité des travaux de couverture d'un court de tennis au budget 2019.

Suite à l'étude, il s'avère que le projet ne consiste plus seulement à la couverture d'un court de tennis mais à la construction d'un court de tennis couvert. L'estimation totale de ce projet s'élevant à 350 000 €.

La consultation des entreprises n'étant pas encore engagée, les travaux ne commenceront qu'au 2^{ème} semestre 2019. En conséquence, au BP 2019 et afin de ne pas alourdir inutilement les dépenses d'investissement, seule une partie estimative des travaux a été inscrite pour une somme de 130 000 € (+ 15 000 € de restes à réaliser 2018). Le solde soit 205 000 € sera inscrit au BP 2020.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- accepter l'inscription de 130 000 € au BP 2019,
- autoriser le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir,
- s'engager dès à présent à inscrire le solde nécessaire au BP 2020 soit la somme estimative de 205 000 €.
- autoriser le règlement des factures à intervenir dès le début de l'année 2020 avant le vote du budget primitif.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2019-20 – Finances – Accueil périscolaire – Tarifs rentrée septembre 2019

Chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs d'accueil périscolaire. En conséquence, pour la rentrée 2019, il est donc proposé une augmentation de 1.85 % des tarifs soit :

ACCUEIL	HORAIRES	TRANCHE selon Quotient Familial (1)		TARIFS rentrée 2018	Proposition TARIFS rentrée 2019
Le midi avec restauration	11 h 30 à 13 h 30	QF1 - inférieur à 862 € QF2 compris entre 862 € et 1 365 €	QF1	3.67 €	3.74 €
			QF2	6.21 €	6.32 €
			QF3	8.65 €	8.81 €
Le soir	Les ¼ d'heure 16h30-17h15 16h30-18h00	QF3 supérieur à 1 365 €	QF1	0.88 €	0.90 €
			QF2	0.95 €	0.97 €
			QF3	1.03 €	1.05 €

(1) QF = QF donné par les services de la CAF ou en l'absence d'éléments CAF :

$$QF = \frac{\text{Revenus(*) avant tout abattement année N - 1 + ou - pensions alimentaires}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

(*) Tous les revenus y compris revenus fonciers

Proposition approuvée par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE.

Question 2019-21 – Finances – Tarifs repas hors accueil périscolaire

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs des repas de la restauration municipale hors périscolaire et ceux de la régie halte-garderie en appliquant une augmentation de 1.85 % :

TYPE	TARIFS rentrée 2018	Proposition TARIFS rentrée 2019
Repas scolaire	3.67	3.74
Repas crèche	3.11	3.17
Repas mixé crèche	2.90	2.95

Proposition approuvée par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE.

Question 2019-22 – Finances – Création d'un budget annexe

Le projet de lotissement du « Haut Village » entre dans sa phase de réalisation. En conséquence et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs, modifiée par arrêté du 29 décembre 2008, il convient de créer un budget annexe qui sera dénommé « budget annexe lotissement « Haut Village ».

Ce budget retracera l'intégralité des dépenses et recettes de l'opération de lotissement et sera assujéti à la TVA. Il permettra par ailleurs de connaître le coût final de l'opération une fois la vente des terrains réalisée.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la création de ce budget annexe,
- D'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2019-23 – Finances – Subventions 2019

La liste des subventions proposées est jointe au dossier de présentation du budget.

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- donne un avis favorable à l'octroi des subventions dont liste jointe à la délibération.
- ajoute les subventions suivantes sur présentation par l'établissement organisateur de la liste des élèves ayant participé :
 - o 78 € par élève pour 2 « classes de découverte » : à verser à l'OCCE25, coopérative scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo ;
 - o 50 € par enfant d'EXINCOURT participant aux « Vacances Musicales », à verser soit directement à la famille, soit aux FRANCAS du DOUBS
 - o 30 % de la part restant à la charge de la famille (maxi 100 €) versés soit directement à la famille, soit à l'établissement, charge à lui de reverser aux familles, pour les voyages scolaires
- autorise le Maire à signer les conventions relatives aux subventions d'un montant supérieur à 23 000 €.

- décide de ne pas octroyer de subvention à :
 - Association Française des Scléroses en Plaques (AFSEP)
 - ALTAU – MONTBELIARD
 - Secours populaire Besançon
 - Les restaurants du cœur
 - Comice du Pays de Montbéliard
 - Foyer socio-culturel du Collège Paul Langevin

Question 2019-24 – Finances – Taux des Taxes directes locales 2019

Les impôts locaux acquittés par les contribuables, pour chacune des trois taxes, sont déterminés en fonction :

- de la base d'imposition établie par les Services Fiscaux,
- du taux d'imposition voté par la Collectivité Territoriale.

A - BASES D'IMPOSITION

Leur variation résulte de deux facteurs : les coefficients de majoration forfaitaire et l'évolution de la matière imposable.

1°) - *les coefficients de majoration* : en application de la loi de finances pour 2019, les valeurs cadastrales des propriétés bâties, des locaux industriels relevant du 1° de l'article 1500 du code général des impôts et de l'ensemble des autres propriétés bâties sont revalorisées de 2.2 %.

2°) - *Evolution de la matière imposable* : les bases d'imposition prévisionnelles, notifiées par les Services Fiscaux évoluent comme suit :

Bases	2016	2017	2018	2019	différence	%
Taxe d'habitation	5 122 000	4 997 000	5 071 000	5 125 000	54 000	1.06%
Taxe Foncier Bâti	10 852 000	10 924 000	10 978 000	10 881 000	-97 000	-0.88%
Taxe Foncier Non-Bâti	5 800	5 700	5 700	5 800	100	1.75%

B. TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu des crédits nécessaires à l'équilibre du budget, le projet de B.P. pour 2019 est établi sur les bases prévisionnelles ci-dessus notifiées par l'administration fiscale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de conserver en 2019 des taux identiques à 2018 soit :

	Taux 2019
- taxe d'habitation	9.07 %
- taxe foncière sur propriétés bâties	13.19 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties	18.89 %

PRODUIT PREVISIONNEL DES IMPOSITIONS DIRECTES

	BASES	TAUX	PRODUITS
T.H.	5 125 000	9.07	464 838
F.B.	10 881 000	13.19	1 435 204
F.N.B.	5 800	18.89	1 096
TOTAL			1 901 138

VARIATION DES RECETTES

RECETTES	2018	2019	VARIATION	
Produits des taxes	1 909 015	1 901 138	-7 877	-0.42%
Dot° compens. Réforme TP	40 885	40 855	-30	-0.07%
Garantie Indiv. de Ressources	77 615	77 615	0	0.00%
Comp. Communauté d'Agglo.	319 900	319 900	0	0.00%
Comp. TP/TF/TH par l'Etat	54 425	57 676	3 251	8.36%
TOTAL			-4 656	-0.20%

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2018-25 – Finances – Budget primitif 2019

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le budget primitif équilibré à :

↳ Section de fonctionnement : 3 083 600 €
 Section d'investissement : 1 195 350 €

↳ Il intègre les restes à réaliser ainsi que les résultats 2018

Restes à réaliser : 51 330 € en dépenses
 5 000 € en recettes

Excédent de fonctionnement reporté : 170 535.16 €
 Déficit d'investissement reporté: 111 856.06 €

↳ La part du remboursement de la dette (capital et intérêts = 42 000 €) dans les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) = 4 107 400 € représente en 2018 : 1.02 % (0.98 % en 2018)

Le conseil municipal, pour 19 voix POUR et 4 voix CONTRE, approuve le budget primitif 2019.

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif, ainsi que les documents présentés au conseil municipal (schéma de présentation, récapitulatif général, récapitulatif par section et récapitulatif par chapitre) seront mis en ligne sur le site de la commune.

Divers

- Demandeurs d'emploi

Mois	Inscrits	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non indemnisés
Mars 2019	222	115	107	164	58

- Une enquête publique relative à la mise en souterrain d'une ligne électrique 63 000 volts entre le poste d'ETUPES et de SELONCOURT se déroulera du 29 avril au 15 mai. Le dossier de consultation sera à la disposition du public pour d'éventuelles remarques.
- Le projet de construction d'une structure pour personnes âgées au Haut Village a été validé par Age et Vie.
- L'opération brioches a rapporté 2 405.15 €
- Quelques dates :
 26/05.....élections européennes
 14/06.....marché du soir
 15/06.....gala Exin'danse
 22/06.....fête UGE
 28/06.....conseil municipal

Séance levée à 21 h 25